

PROROGATION DE LA VALIDITÉ DES IMMATRICULATIONS ET DES CLASSEMENTS EN COURS DE RENOUVELLEMENT



Atout France et ADN Tourisme (Fédération nationale des organismes institutionnels du tourisme) ont demandé à l'État l'autorisation de mettre en œuvre rapidement les mesures suivantes :

- > **prorogation de la validité des immatriculations d'opérateurs de voyages et de séjours** en cours de renouvellement jusqu'à la date du **30 septembre 2020**.
- > **prorogation de la validité des classements d'hôtels, résidences de tourisme, campings, parcs résidentiels de loisirs, villages de vacances et meublés de tourisme** en cours de renouvellement jusqu'à la date du **30 septembre 2020**.

OBJECTIFS DE CES MESURES PROVISOIRES :

- **dispenser durant une période de 6 mois les professionnels concernés des démarches et formalités** liées au renouvellement de leur immatriculation ou de leur classement.
- **éviter la perte brutale des autorisations d'exercer** en l'absence de démarche de renouvellement compte tenu de la réduction ou suspension d'activité et ce, sans préjudice des contrôles habituels qui incombent à Atout France lesquels feront également l'objet de mesures adaptées à la situation actuelle.
- **empêcher la caducité des classements arrivés à échéance** en l'absence de renouvellement, du fait des difficultés dans le contexte actuel à engager des coûts pour une inspection qui ne pourrait en toute hypothèse pas avoir lieu (fermeture totale ou partielle, absence/raréfaction d'organismes d'inspection en activité, conditions anormales d'exploitation, etc. ...).

Des informations complémentaires seront communiquées prochainement par Atout France sur la mise en œuvre de cette mesure.



**Vous rencontrez une difficulté
ou recherchez une information ?
Contactez-nous !**

- > philippe.jugie@ha-py.fr ou 06 40 65 52 53
- > olivier.bely@ha-py.fr ou 06 72 12 01 40